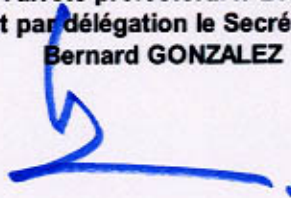


RN4

Carte A_Lden : Zones exposées au bruit à l'aide de courbes isophones indiquant la localisation des émissions de bruit en application des articles R 572-1 et suivants du Code de l'Environnement.

Vu pour être annexé à l'arrêté préfectoral n° 2008 - DEDD/BEN - 04

**Signé: pour le Préfet et par délégation le Secrétaire Général,
Bernard GONZALEZ**



-  Lden 75 dB(A)
-  Lden 70 dB(A)
-  Lden 65 dB(A)
-  Lden 60 dB(A)
-  Lden 55 dB(A)

